

RDC: vingt-cinq ans de totale impunité

Depuis un demi-siècle, des dizaines de pays ont connu un régime de dictature sanguinaire ou un conflit armé, une guerre civile.

Suite aux graves violations des droits de l'Homme ou du droit international humanitaire, un travail de justice, de mémoire, de vérité, de réparation, a été réalisé.

Mais en RDC, rien de tel...

Luc HENKINBRANT,
docteur en droit, Université catholique de Louvain (UCL)*

* L'auteur est ancien directeur d'Amnesty International Belgique Francophone (AIBF) (1985-1995), ancien chargé des droits de l'Homme et coordonnateur de l'Unité de lutte contre l'impunité et de justice transitionnelle du Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'Homme (BCNUDH) en RDC (2001-2011). Il est aussi cofondateur du Mémorial en ligne (www.memorialrdcongo.org).

(1) *Le Cri muet des collines, Dans l'est du Congo, la guerre tourne en boucle*. Ouvrage collectif, édition Couleur livres, 2022.

(2) Sous le titre complet « République démocratique du Congo, 1993-2003, rapport du projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo. » Le rapport Mapping, en anglais et en français, est accessible sur www.ohchr.org/fr/countries/africaregion/pages/rdcprojetcmapping.aspx.

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays exceptionnel. De nombreux crimes internationaux ont été commis durant les conflits armés internes et internationaux qu'a connus le Zaïre (devenu RDC). Mais à ce jour, ils sont restés totalement impunis.

Les efforts pour cacher ces crimes débutent immédiatement après la première guerre d'agression de la RDC par le Rwanda (1996-1997). Reed Brody décrit, dans un ouvrage collectif récent, *Le Cri muet des collines*⁽¹⁾, la « pénible enquête des Nations unies en 1997-1998 » : « Malgré deux enquêtes de haut niveau, la communauté internationale s'est montrée incapable d'identifier et de traduire en justice les responsables de crimes de masse commis lors de la première guerre du Congo (1996-1997). Cet échec a ainsi ouvert la voie à des cycles de massacres qui se poursuivent encore aujourd'hui. » Il expose la triste histoire de l'équipe d'enquête du Secrétaire général des Nations unies en RDC, chargée en 1997 d'examiner ces crimes, et dont il était le chef adjoint : « Dès le début, nous avons été confrontés à un manque de volonté politique de la part de tous les acteurs importants : un gouvernement congolais qui n'avait pas l'intention de nous laisser approcher des sites de massacres ; un gouvernement des Etats-Unis, allié aux nouveaux dirigeants congolais et à leurs soutiens au Rwanda et en Ouganda, qui ne souhaitait qu'une chose : que l'enquête soit bouclée rapidement pour pouvoir faire du business avec Kabila ; et une administration des Nations unies qui voulait faire le moins de vagues possible. » Et de pointer la responsabilité du Conseil de sécurité : « Lorsque notre équipe d'enquête a finalement pu documenter certaines pratiques de meurtres et de massacres et a recommandé l'identification des tueurs afin de les traduire en justice, le Conseil de sécurité a tout

simplement enterré le rapport. Un signal sans équivoque adressé à tous ceux qui se disputent le contrôle de ce pays riche en ressources : des atrocités et des crimes de guerre peuvent y être commis en toute impunité. »

Qui a peur du rapport Mapping ?

Ce rapport n'est pas le seul à avoir subi le triste sort de l'enterrement. Un autre a bien failli ne pas y échapper. C'est celui connu aujourd'hui sous le nom de « rapport Mapping ». Fin 2005, suite à la découverte de fosses communes dans l'est de la RDC, les Nations unies ont décidé d'envoyer une équipe de spécialistes des droits de l'Homme pour y dresser un inventaire des violations les plus graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire. Cet exercice débouchera sur le « rapport Mapping »⁽²⁾, publié en 2010 par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH). D'octobre 2008 à mai 2009, 33 experts congolais et internationaux des droits de l'Homme ont travaillé sur le projet en RDC, répartis dans cinq bureaux régionaux, pour rassembler des documents et obtenir des informations des témoins. Le rapport du projet Mapping de 550 pages comprend la description de 617 présumés incidents violents. Chaque incident répertorié s'appuie sur au moins deux sources indépendantes identifiées dans le rapport. Plus de 1 500 documents relatifs aux violations des droits de l'Homme commises durant la période 1993-2003 ont été rassemblés et analysés. Les équipes Mapping sur le terrain ont rencontré plus de 1 280 témoins en vue de corroborer ou d'affirmer les violations répertoriées. Le rapport Mapping est rendu public en 2010, peut-être grâce à une fuite du quotidien *Le Monde*. Il est bien sûr très fortement contesté par tous les Etats dont les armées sont accusées d'avoir commis des



© LAPRUNELLERDC.INFO

Manifestation à Bukavu (RDC) le 1^{er} octobre 2020, pour demander la mise en œuvre effective des recommandations du rapport Mapping.

crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, voire même des crimes de génocide sur le sol congolais. La réaction rwandaise est la plus virulente : « *We totally reject this report.* »⁽³⁾

Le document explosif est également mis au tiroir y compris par les Nations unies, qui en sont pourtant l'auteur et l'éiteur responsable. Quasiment rien n'est fait pour le diffuser et le vulgariser, y compris auprès des communautés victimes. Très peu d'activités sont organisées en RDC pour soutenir les nombreuses recommandations du rapport concernant la mise en

place des différents mécanismes de justice transitionnelle répondant aux droits des victimes à la justice, à la vérité, à la réparation et aux garanties de non-répétition⁽⁴⁾. C'est un enterrement de première classe qui va durer des années. C'est « *l'empire du silence* »⁽⁵⁾.

Le rapport tiré de l'oubli par le Dr Mukwege

Heureusement, en décembre 2018, le docteur Mukwege, dans son discours de réception du prix Nobel de la paix, exhume ce rapport. Il réaffirme aussi la nécessité de donner une suite aux recommandations et de mettre sur pied un tribunal pénal international et/ou des chambres spécialisées mixtes pour statuer sur cette décennie de massacres, de viols et de pillages commis par plusieurs pays de la région sur le sol congolais. Parmi les pays les plus souvent cités figure en première place le Rwanda, accusé par les enquêteurs de l'ONU d'avoir

massacré un nombre incalculable – on parle de plusieurs dizaines de milliers – de réfugiés hutu rwandais et de civils congolais. Le rapport Mapping, enfin sorti des tiroirs, va alors faire l'objet de tentatives de dénigrement, de disqualification. La première est le « long reportage » du journaliste Patrick de Saint-Exupéry, publié dans son dernier livre *La Traversée*⁽⁶⁾, dont de nombreux médias francophones ont rendu compte de façon très élogieuse. D'après la quatrième de couverture, l'enjeu de cette « *odyssée au cœur de l'Afrique* » est de « *vérifier les accusations des autorités françaises répétées inlassablement depuis plus de vingt ans: un génocide se serait déroulé au cœur de la forêt équatoriale congolaise, des centaines de milliers d'hommes et de femmes auraient été massacrés dans l'indifférence* ». En réalité, l'enjeu principal du livre n'est pas là. Patrick de Saint-Exupéry ne peut ignorer et dissimuler qu'une telle hypothèse est avancée et argumentée dans

(3) Les commentaires du rapport formulés par les Etats mis en cause (Angola, Burundi, RDC, Rwanda, Ouganda), ainsi que huit fiches d'information (projet Mapping; crimes; violence sexuelle; enfants; ressources naturelles; Etats tiers; impunité; justice transitionnelle) sont accessibles aussi sur www.ohchr.org/fr/countries/africaregion/pages/rdcprojectmapping.aspx.

(4) Le rapport Mapping avait aussi ces objectifs: évaluer les moyens dont dispose le système national de justice pour donner la suite voulue aux violations des droits de l'Homme qui seraient ainsi découvertes et élaborer une série de formules envisageables pour aider le gouvernement de la RDC à identifier les mécanismes appropriés de justice transitionnelle permettant de traiter les suites de ces violations en matière de vérité, de justice, de réparation et de réforme.

(5) Du nom du film sorti en mars 2022 et réalisé par Thierry Michel, lequel, sur la base du rapport Mapping, reprend le plaidoyer du docteur Mukwege et relate les atrocités de masse commises en RDC en toute impunité (voir www.lhd-france.org/wp-content/uploads/2022/05/HL197-Avoir-L-Empire-du-silence.pdf).

(6) Les Arènes, 2021.

**« Le rapport Mapping a été mis au tiroir par les Nations unies,
qui en sont pourtant l'auteur et l'éiteur responsable.
Quasiment rien n'a été fait pour le diffuser et le vulgariser.
C'est un enterrement de première classe, qui a duré des années. »**

le rapport Mapping. Le véritable enjeu de *La Traversée* est donc plutôt de décrédi- biliser, de disqualifier.

Une entreprise de disqualification délibérée

Le livre *Le Cri muet des collines* se livre plus clairement encore à cette tentative de disqualification. La journaliste du quotidien belge *Le Soir*, Colette Braeckman, grande spécialiste de l'Afrique centrale, interroge la méthodologie du rapport Mapping. Elle se limite à y résumer, et à prendre pour argent comptant, les commentaires formulés par les Etats qui sont mis en accusation.

Dans un autre chapitre, intitulé « Les limites de la valeur probante en justice du rapport Mapping », l'avocat Philippe Lardinois veut démontrer que le rapport « ne permet pas à lui seul, loin s'en faut, d'établir hors de tout doute raisonnable la commission des incidents, c'est-à-dire la matérialité des faits et leur imputabilité à tel ou tel auteur ». En réalité, il ne fait qu'enfoncer une porte ouverte. Les auteurs du rapport précise eux-mêmes très clairement, d'entrée de jeu, dans le paragraphe 5 (que P. Lardinois évite de citer), qu'il ne s'agissait pas de « se livrer à des enquêtes approfondies ou d'obtenir des preuves qui seraient admissibles comme telles devant un tribunal, mais plutôt de fournir les éléments de base nécessaires pour formuler des hypothèses initiales d'enquête en donnant une idée de l'ampleur des violations, en établisant leurs caractéristiques et en identifiant les possibilités d'obtention de preuve ».

Pourquoi cet « empire du silence » ?

Pourquoi donc vouloir enfoncer une porte ouverte en s'acharnant à vouloir démontrer cette « faiblesse », cette « limite », cette « insuffisance des preuves », alors que le rapport Mapping ne s'en cache aucunement et au contraire la reconnaît et la signale très explicitement ? La réponse se trouve dans la démarche empruntée par P. Lardinois. Sur les 617 incidents violents inventoriés par le rapport, il en sélectionne soigneusement six. Leur point commun est que ces incidents sont attribués à des attaques d'éléments de l'AFDL/APR, c'est-à-dire de l'Armée patriotique rwandaise (APR) et du mouvement rebelle soutenu par Kigali, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL),

« Le rapport a été démolé, dénigré, disqualifié car il pointe du doigt un Etat, le Rwanda, une armée, l'APR, une personne, Paul Kagame, comme étant l'auteur ou le commanditaire de violations graves du droit international humanitaire. C'est une terrible épée de Damoclès sur la tête de l'équipe au pouvoir à Kigali. »

dirigée par L.-D. Kabila. Voilà pourquoi le rapport Mapping a été enterré. Voilà pourquoi règne « l'empire du silence ». Voilà pourquoi, remis en lumière par le prix Nobel de la paix, un rapport des Nations unies doit être démolé, dénigré, disqualifié. Il pointe du doigt un Etat, le Rwanda, une armée, l'APR, une personne, Paul Kagame, comme étant l'auteur ou le commanditaire de violations graves du droit international humanitaire. En effet, sur ces 617 incidents inventoriés, près des deux tiers sont attribués à l'APR et à ses proches⁽⁷⁾ congolais, l'AFDL et autres mouvements rebelles.

De lourds risques pour le régime rwandais

Le rapport Mapping est donc une terrible épée de Damoclès sur la tête de l'équipe au pouvoir à Kigali. En réalisant l'inventaire et la cartographie des nombreux crimes de masse commis par l'APR au Congo et en formulant l'hypothèse de crimes de génocide commis à l'encontre du groupe ethnique hutu, il expose les plus hauts responsables

du régime rwandais à des risques énormes. Le premier est de se voir un jour traînés devant une cour de justice ; de devoir comparaître devant une juridiction, un tribunal pénal international par exemple, où les auteurs présumés des crimes documentés dans le rapport Mapping pourraient être poursuivis pour crimes de guerre, ou, pire encore, crimes de génocide à l'encontre du groupe ethnique hutu.

Le deuxième grand risque est que, s'il est établi et reconnu que l'APR a commis des crimes de masse au Congo en 1996-1997, beaucoup vont inévitablement en arriver à se demander si le Front patriotique rwandais, le FPR, organisation politique dont relève l'APR, n'a pas lui aussi commis, auparavant, au Rwanda, le même genre de crimes de masse contre les Hutu. Cette responsabilité dans des crimes internationaux commis à partir d'octobre 1990, date des attaques lancées par le FPR à partir de l'Ouganda, donc avant, pendant et après le génocide des Tutsi, est examinée par plusieurs chercheurs, historiens, journalistes et est aujourd'hui de plus en plus consolidée par diverses recherches et publications⁽⁸⁾.

Le troisième risque est que cette fin de l'aveuglement, volontaire pour certains, involontaire pour d'autres, sur les crimes de masse commis par le FPR/APR pourrait conduire à une remise en question radicale de la doxa, du récit historique officiel, propagé depuis vingt-cinq ans, et qui présente Paul Kagame et son mouvement armé FPR comme les « sauveurs qui ont mis fin au génocide des Tutsi au Rwanda et les libérateurs qui ont chassé Mobutu du pouvoir ». Ce narratif de l'histoire du génocide des Tutsi est largement accrédité depuis plus de deux décennies par une communauté internationale tétanisée par le sentiment de culpabilité lié à son inaction et à son incapacité à prévenir et à mettre fin au génocide. Il est diffusé par la plupart des médias et reçu comme parole d'évangile par une grande partie de l'opinion publique. Depuis sa conquête du pouvoir en 1994, c'est sur lui que le régime de Paul Kagame, qui aujourd'hui encore viole constamment les droits de l'Homme⁽⁹⁾, a fondé sa légitimité internationale et continue à bénéficier d'une forme de complaisance et d'impunité. Une réécriture de l'histoire récente de la région des Grands Lacs, provoquée par le rapport Mapping, pourrait bien avoir pour beaucoup des effets dévastateurs et déstabilisateurs. ●

(7) Groupes armés ou mouvements rebelles servant à masquer les véritables agresseurs ou commanditaires.

(8) Parmi les nombreux ouvrages sur cette question : André Guichaoua, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, La Découverte, 2010, et le site www.rwandadelaguerreaugenocide.fr; Filip Reynvoet, *Le Génocide des Tutsi au Rwanda*, Puf, Que sais-je, 2017.

(9) La dénonciation la plus récente de ces violations est la récente lettre ouverte d'organisations de la société civile, dont la FIDH, exprimant, à l'occasion de la réunion du Commonwealth à Kigali, les graves inquiétudes quant à la situation des droits humains au Rwanda (voir www.hrw.org/fr/news/2022/06/10/appel-aux-dirigeants-du-commonwealth-defendre-les-droits-des-rwandais).